



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 14 août 2023 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Madame la conseillère Jean-Guy Brousseau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Est aussi présente :

Tracey Héroult, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. Ouverture de la séance

Mot de bienvenue

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption des procès-verbaux de séance ordinaire 10, 25 juillet, 2023
6. Avis de motion et accepter le brouillon règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
7. Résolution pour un ajout au règlement 2022-258 portant sur la fermeture d'une section de l'ancien tracé du chemin des Outaouais
8. Résolution chemin de la Baie
9. Résolution pour Courchesne-Fortin pour parc Jeunesse
- 9.A Résolution pour Richard Ryan
10. Résolution pour accepter le budget révisé de OH Pontiac
11. Résolution pour accepter grille tarifaire des peines pour règlement SQ
12. Résolution pour accepter l'offre de service Loisir Sport Outaouais.
13. Résolution pour achat de thermo pompe T.J. refrigeration
14. Résolution pour accepter l'estimation pour porte et fenêtre au 2 rue Brizard
15. Adoption des listes de compte payés et payable
16. Période de Questions
17. Nouvelle des membres du conseil
18. Varia
19. Prochaine séance
20. Clôture de la séance

2023-08-137

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

4. Déclaration de conflit d'intérêt

**Maire Jean-Louis Corriveau se retire à 19 :21 pour article 14
Maire Jean-Louis Corriveau retourne à son siège à 19 :22**

5. Adoption du procès-verbal de la séance 10 juillet 2023 et 25 juillet 2023

2023-08-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 juillet 2023 et 25 juillet 2023

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon il est résolu que le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023 et le 25 juillet 2023 soit adopté tel que présenté ;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

6. Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

2023-08-139

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, le conseil peut déléguer à des fonctionnaires et employés le pouvoir d'autoriser certaines dépenses, ce qui favorise une saine gestion administrative de la municipalité ;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires ;

ATTENDU qu'avis de motion (2023-261) relatif au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 août 2023 par ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Aurel Paquette
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Guylaine La Salle
ET RÉSOLU

QUE LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2023-261 SOIT ET EST ADOPTÉ PAR LE CONSEIL ET QU'IL SOIT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanime des conseillères et des conseillers présent-e-s ont eu une copie du règlement.

7.Résolution pour Ajout au règlement Raymond Tanguay

2023-08-140

RÉSOLUTION POUR RAYMOND TANGUAY

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande de faire un ajout au règlement 2022-258 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot parti # 3385606 qui est le vieux Chemin des Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu que le conseil fasse l'ajout d'une partie du lot # 3385606 au règlement 2022-258 et qui est la fermeture de sections de l'ancien tracé du Chemin des Outaouais à la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

8.Résolution Chemin de la Baie

2023-08-141

RÉSOLUTION CHEMIN DE LA BAIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé à Louis Charles de venir faire l'inspection du Chemin de la Baie ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Rhoda Gerard voudrait que la municipalité de l'Île du Grand Calumet prenne possession ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, d'attendre pour le rapport de Louis Charles pour le Chemin de la Baie avant de donner une réponse à Mme Rhoda Gerard.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

9. Résolution pour Courchesne-Fortin pour la création de lot pour parc Jeunesse

2023-08-142

RÉSOLUTION POUR COURCHESNE-FORTIN POUR LA CRÉATION DE LOT PARC JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la création de lot #6589440 pour le parc Jeunesse ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter la création de lot 6589440 pour le parc Jeunesse

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présente-s

9.A Résolution pour Courchesne-Fortin pour création de lot pour Richard Ryan

2023-08-143

RÉSOLUTION POUR COURCHESNE-FORTIN POUR CRÉATION DE LOT POUR RICHARD RYAN

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la création de lot # 6549547 pour Monsieur Richard Ryan ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter la création de lot 6549547 pour Richard Ryan

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présente-s

10.Résolution pour accepter le budget révisé

2023-08-144

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE BUDGET RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE l'OH de Pontiac a déposé un budget révisé pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, d'adopter le budget révisé de OH Pontiac et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

11. Résolution pour adopter la grille tarifaire des peines de la Sécurité Publique

2023-08-145

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LA GRILLE TARIFAIRE DES PEINES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande d'adopter les règlements de la SQ avec la grille tarifaire des peines ;

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire des peines est comme suite :

Règlements SQ - MRC Pontiac 2023		
		Montant proposé
STATIONNEMENT	Penne générale	\$ 100.00
	Stationnement Handicapé (art. 9)	\$ 250.00
SÉCURITÉ, PAIX ET BON ORDRE Récidive: 1 an depuis la première infraction	Première infraction pers. phys.	\$ 250.00
	Première infraction pers. morale	\$ 500.00
	Deuxième infraction pers. phys.	\$ 500.00
	Deuxième infraction pers. morale	\$ 1 000.00
NUISANCES Récidive: 1 an depuis la première	Première infraction pers. phys.	\$ 250.00
	Première infraction pers. morale	\$ 500.00
	Décharge d'une arme à feu (art. 7)	\$ 500.00
	Deuxième infraction pers. phys.	\$ 500.00
	Deuxième infraction pers. morale	\$ 1 000.00
COLPORTAGE Récidive: 1 an depuis la première	Première infraction pers. phys.	\$ 250.00
	Première infraction pers. morale	\$ 500.00
	Deuxième infraction pers. phys.	\$ 500.00
	Deuxième infraction pers. morale	\$ 1 000.00
UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU Récidive: 1 an depuis la première	Première infraction pers. phys.	\$ 250.00
	Première infraction pers. morale	\$ 500.00
	Deuxième infraction pers. phys.	\$ 500.00
	Deuxième infraction pers. morale	\$ 1 000.00
SYSTÈMES D'ALARMES	Première infraction pers. phys.	\$ 150.00
	Première infraction pers. morale	\$ 250.00
Récidive: 1 an depuis la première infraction	Deuxième infraction pers. phys.	\$ 200.00
	Deuxième infraction pers. morale	\$ 400.00
	Troisième infraction pers. phys.	\$ 250.00
	Troisième infraction pers. morale	\$ 500.00
	Infraction subséquente pp	\$ 2 000.00
	Infraction subséquente pm	\$ 4 000.00

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, d'adopter les règlements de la SQ avec la grille tarifaire des peines et unanimement résolu.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillers et des conseillères

12. Résolution pour adopter l'offre de service pour Loisir Sport Outaouais

2023-08-146

RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'OFFRE DE SERVICE POUR LOISIR SPORT OUTAOUAIS

ATTENDU QUE Loisir Sport Outaouais a fait une offre de service à la municipalité de l'Île du Grand Calumet au montant de \$1500 ;

ATTENDU QUE l'offre de service est pour aider à la municipalité et le comité des Loisirs pour faire une entente aussi avec la municipalité de Bryson ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, d'accepter l'offre de services de Loisir Sport Outaouais au montant de \$1500 pour aider.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présente-s

13. Résolution pour accepter la soumission de TJ Refrigeration Inc.

2023-08-147

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE TJ REFRIGERATION INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de l'Île du Grand Calumet a demandé d'avoir des soumissions pour une thermo pompe pour le bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de TJ Refrigeration Inc au montant de \$3600+taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, d'accepter la soumission de TJ Refregeration au montant de \$3600+taxes.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent(es)

14. Résolution pour soumission de fenêtres et portes pour le 2 rue Brizard

2023-08-148

RÉSOLUTION POUR SOUMISSION DE FENÊTRES ET PORTES POUR LE 2 RUE BRIZARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île du Grand Calumet a demandé pour une soumission pour des fenêtres et portes pour le 2 rue Brizard ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Réno Ben est au montant de \$41738.08 ;

En conséquence il est proposé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, d'accepter la soumission de Réno Ben au montant de \$41 738.08 pour l'achat de fenêtres et portes pour le 2 rue Brizard.

Note : Madame la mairesse suppléante Adrienne Turgeon demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présente-s

15.adoption des listes de comptes payés et payables

2023-08-149

ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES

CONSIDÉRANT QU'une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

- Chèques # 2214 à # 2234 totalisant \$ 108 382.34
- Prélèvement automatique totalisant \$ 61 471.33
- Salaires totalisant \$ 27 778.83

Chèque void 2215-2216-2217

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de \$197 632.50

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

16. Période de question

Ouverture à 19 :24 et fermé 19 :51

17.Nouvelles des membres du conseil

Monsieur le conseiller Aurel Paquette

Madame la conseillère Louise Grenier

Club Age d'Or recommence au mois de septembre et carte de membre \$10.00

Madame la conseillère Guylaine La Salle

Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur

Les accotements sur le chemin Montée Mgr Martel

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Réparations chemins.

2023-08-150

18. Résolution pour Proligne

RÉSOLUTION POUR PROLIGNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a eu une soumission pour mettre une ligne jaune de sécurité sur la rue Montée Mgr Martel, chemin Tancredia partie et chemin Dunraven ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette d'accepter la soumission de Proligne.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présente-s

19. Prochaine Séance

11 Septembre 2023 à 19 :00

20. Clôture de la séance

2023-08-151

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de clore la présente séance à 19 :59

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-Louis Corriveau, maire

Tracey Hérault, directrice générale